



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes

Arrêté n° **176099**

portant désignation à la présidence de la commission d'appel d'offres du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes

Vu les articles L. 1424-27 et L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ratifiée par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu la délibération du 15 septembre 2017 de l'assemblée départementale relative à l'élection du président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Vu la proclamation des résultats de l'élection des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes le 16 juin 2014,

Vu la délibération du 24 avril 2015 de l'assemblée départementale relative à l'élection des représentants du Conseil départemental au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Alpes-Maritimes,

Vu la délibération n° 16-21 du conseil d'administration du 10 mars 2016 fixant la composition de la commission d'appel d'offres,

ARRETE

Article 1^{er} : **M. Jean THAON**, 2^{ème} vice-président du conseil d'administration, maire de Lantosque, en mon absence ou en cas d'empêchement, présidera la commission d'appel d'offres ainsi que la commission jury instituée par le code des marchés publics et signera les procès-verbaux.

Article 2 : Les missions confiées à M. Jean THAON prennent effet à compter du 15 septembre 2017.

Article 3 : M. le président du conseil d'administration et M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Fait à Villeneuve-Loubet, le **22 SEP. 2017**

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes,*

Charles-Ange GINESY